



Compte rendu de la conférence Enfance en débat « *Enfance : et si on les écoutait vraiment ?* »

Seul le prononcé fait foi.

1. Ouverture de Sarah El Haïry

Remerciements.

Le thème de cette rencontre *Enfance en débat* interroge une question essentielle : écoute-t-on réellement les enfants ? Leur parole, loin d'être symbolique, est un droit fondamental qui révèle notre manière de faire société. Depuis la Convention internationale des droits de l'enfant, l'enfant est reconnu comme un sujet de droit et un citoyen en devenir, dont la participation doit guider les politiques publiques.

Cependant, un écart persiste entre les principes et leur mise en œuvre : recueillir et prendre en compte la parole des enfants demande des moyens, des méthodes et un engagement réel.

Associer les enfants aux décisions, notamment au niveau local, est non seulement légitime mais aussi source d'efficacité et de pertinence. Le défi aujourd'hui est clair : faire de leur parole un levier concret d'action, et non un simple affichage.

2. Interventions par acteur

Eric Delemar, Défenseur des enfants

« *Entendre le droit des enfants d'être entendus dans toutes les procédures qui les concernent, [...] est quelque chose d'éminemment important.* »

Les droits de l'enfant ne deviennent réellement effectifs que lorsqu'ils sont rendus visibles et pris en compte dans l'espace public. Si la société parle davantage aujourd'hui des violences faites aux enfants, notamment grâce à la libération de la parole d'adultes ayant été victimes, l'enjeu majeur reste que les enfants soient entendus dès le moment où ils s'expriment, et non a posteriori. Les travaux institutionnels montrent en effet que les enfants parlent, mais que leur parole est encore trop souvent ignorée.

Au cœur de cette problématique se trouve l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui consacre le droit pour chaque enfant d'exprimer librement son opinion et d'être entendu dans toute décision le concernant. Ce principe marque un véritable changement de paradigme : l'enfant n'est plus seulement un être à protéger, mais un sujet de droit à part entière. Ne pas prendre en compte cette parole peut s'inscrire dans un « continuum de violence », allant du déni symbolique jusqu'aux formes les plus graves.

Malgré des avancées juridiques importantes, notamment en France, l'écart entre le droit et sa mise en œuvre reste significatif. De nombreux freins persistent : le manque de formation des professionnels, les représentations culturelles qui minimisent la capacité de discernement des enfants, les contraintes institutionnelles ou encore des défauts de moyens, notamment dans la justice. Écouter les enfants nécessite du temps et des outils spécifiques. Ainsi, les enfants les plus vulnérables sont paradoxalement ceux dont la parole est le moins prise en compte.

L'intervention souligne que donner la parole aux enfants est un enjeu démocratique fondamental. Cela suppose non seulement de leur offrir des espaces d'expression sécurisés, mais aussi de garantir une écoute réelle, sans jugement ni intimidation. Monsieur Delemar évoque l'enjeu des conditions d'accueil et de préparation des auditions, pouvant lourdement compromettre la parole des enfants. Le défi est donc collectif : faire en sorte que l'injonction « parle » s'accompagne toujours d'une capacité réelle à écouter et reconnaître cette parole.

Jean-Pierre Rosensveig, Magistrat, ancien président du Tribunal judiciaire de Bobigny

« *Encore faut-il que les personnes qui puissent entendre soient disponibles, disponibles intellectuellement et techniquement* »

La prise en compte de la parole de l'enfant est complexe, et ne se limite pas à l'expression verbale : le corps, les attitudes et les comportements sont aussi porteurs de sens. L'enfant, même très jeune, exprime des besoins et des ressentis qu'il appartient aux adultes de savoir interpréter. Cette question renvoie directement à celle du discernement, qui doit être compris de manière contextualisée, en fonction des situations vécues par l'enfant.

Si des progrès juridiques significatifs ont été réalisés, notamment avec la reconnaissance du droit fondamental pour l'enfant d'être entendu, il persiste un décalage important entre les principes et la réalité. Ce retard s'explique par des freins culturels persistants, un manque de formation, mais aussi par des contraintes structurelles (manque de moyens, institutions saturées). Plus largement, la parole de l'enfant ne peut être isolée de son environnement. Elle dépend d'un système global qui comprend le juridique, le social, et le politique, qui conditionne sa prise en compte.

Monsieur Rosensveig insiste également sur le fait que l'écoute de l'enfant s'inscrit dans une logique plus large de participation, à la fois individuelle et collective. Cela implique de reconnaître non seulement son droit à s'exprimer, mais aussi sa liberté de pensée, de conscience et d'engagement, encore insuffisamment admise dans la pratique. Malgré des avancées, certaines contradictions juridiques et politiques persistent, limitant concrètement ces droits.

Enfin, il ne suffit pas de recueillir la parole des enfants. L'enjeu central est ce que l'on en fait. Cela suppose une posture adulte claire et responsable : savoir écouter sans promettre systématiquement, expliquer les décisions, accepter le désaccord, et éviter toute instrumentalisation ou fausse promesse. L'écoute doit s'accompagner d'une véritable capacité d'action et de transformation, ainsi que d'un effort accru d'information des enfants sur leurs droits. En somme, faire de la parole de l'enfant un levier effectif nécessite à la fois des moyens, des compétences et une évolution profonde des pratiques.

Delphine Saulière, Directrice des rédactions à Bayard jeunesse

« *Si un enfant découvre un de nos magazines, il est partout appelé à s'exprimer, à témoigner* »

L'intervention met en avant une conviction fondatrice : un média jeunesse appartient à ses lecteurs, en l'occurrence aux enfants. Cette approche guide l'ensemble du travail éditorial, dans un contexte où les magazines touchent une large part de la jeunesse, notamment à l'école et en bibliothèque. L'objectif est clair : s'adresser à tous les enfants, en intégrant leur regard dès la conception des contenus.

La parole de l'enfant est au cœur du processus, à la fois comme source d'inspiration, via des rencontres et des échanges lors de la création des sujets, et comme expression directe (courriers, mails, témoignages oraux). Chaque mois, des milliers de contributions sont reçues, faisant du média un véritable espace d'expression et de confiance, distinct de la famille et de l'école. Cette relation individuelle est essentielle, car les enfants entretiennent un lien court mais intense avec ces supports.

Le courrier des lecteurs occupe une place centrale. Il structure les magazines, ouvre les publications et donne lieu à des réponses construites avec des professionnels tels que des psychologues et des juristes, sur des sujets variés, allant de l'intime aux enjeux de société. Cette démarche vise à reconnaître la légitimité des questions des enfants et à leur apporter des réponses adaptées, responsables et compréhensibles, notamment grâce à des formats variés comme la bande dessinée ou le podcast.

Donner la parole aux enfants crée un cercle vertueux : en publiant certaines questions, on encourage d'autres enfants à s'exprimer, y compris sur des sujets sensibles. Ainsi, la parole des enfants n'est pas seulement accueillie et recueillie, elle est structurante du projet éditorial et participe à faire des médias jeunesse un espace de dialogue, d'écoute et d'accompagnement.

Maxence De Rugy, Fondation Passeport du civisme

***« ces jeunes sont invités à participer, pas tellement à parler,
c'est l'engagement par l'action »***

Le Passeport du civisme comme une initiative est née à la suite des attentats de Charlie Hebdo, avec l'ambition de transformer l'émotion collective en engagement concret chez les jeunes. L'idée fondatrice est que la citoyenneté ne se construit pas à 18 ans, mais tout au long de l'enfance, à travers des expériences vécues et incarnées au quotidien.

Le dispositif repose sur une approche pédagogique centrée sur l'engagement par l'action, plutôt que sur la seule parole. Destiné principalement aux élèves de CM2, il propose, sur le temps scolaire, une série d'actions concrètes liées à des thématiques variées : mémoire, solidarité, prévention du harcèlement, secours ou encore vie associative. L'objectif est de faire comprendre que le civisme ne relève pas d'une obligation légale, mais d'une responsabilité individuelle et collective, fondée sur des valeurs comme l'entraide, le respect et la participation.

Un autre pilier essentiel est l'ancrage local : le programme s'appuie sur des figures inspirantes du territoire, appelées « ambassadeurs du civisme », qui incarnent l'engagement au quotidien. Cette proximité permet aux enfants de se projeter et de comprendre que la citoyenneté s'exerce d'abord à l'échelle de leur commune. Désormais déployé dans plus de 500 communes, le succès de ce dispositif tient en partie à cette capacité d'adaptation aux réalités locales.

En outre, la jeunesse est loin d'être passive. Lorsqu'on lui donne des opportunités concrètes d'agir, elle s'engage pleinement. Le passeport du civisme vise ainsi à réhabiliter une vision positive et active des jeunes, en faisant d'eux des acteurs à part entière de la société, capables de contribuer dès aujourd'hui à la construction du vivre-ensemble.

Jean-Marc Treuil, Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes

« On ne peut pas faire une action publique efficace sans le faire avec eux »

L'intervention met en lumière le rôle des collectivités dans le développement de la citoyenneté des enfants et des jeunes, en insistant sur un triple objectif : leur permettre de s'exprimer ; voir leur parole prise en compte ; et participer à l'action collective. Si les conseils municipaux d'enfants restent la forme la plus connue, de nombreuses initiatives se développent aujourd'hui (budgets participatifs, consultations, co-construction de projets), traduisant une dynamique croissante : près de 60 % des communes mettent en place des démarches de participation.

Au-delà du principe, la question centrale est celle de l'utilité concrète de cette parole. L'intervention défend l'idée que toute politique publique concernant les enfants doit être construite avec eux, non comme un supplément mais comme une méthode. Associer les enfants permet d'améliorer la pertinence des projets, parfois par des ajustements simples mais décisifs comme l'aménagement d'espaces scolaires, d'équipements publics, etc., en plaçant leur point de vue en tant qu'usagers au cœur des décisions.

Cette approche produit plusieurs bénéfices majeurs. D'abord, elle renforce l'efficacité de l'action publique, en s'inscrivant dans une logique d'innovation sociale et d'intelligence collective. Ensuite, elle favorise une société plus inclusive : penser les politiques « à hauteur d'enfant » conduit à mieux répondre aux besoins de l'ensemble des publics, notamment les plus vulnérables. Enfin, elle constitue un levier essentiel de vitalité démocratique, en rapprochant les jeunes des institutions, en développant leur capacité à débattre, à coopérer et à s'engager.

Ainsi, écouter et associer les enfants ne relève pas d'une démarche symbolique, mais d'un choix structurant pour transformer durablement les politiques publiques et renforcer la démocratie.

3. Démonstrations

Conseils des Enfants de l'Hôpital Necker-Enfants Malades

L'hôpital Necker-Enfant malade est une composante de l'hôpital pédiatrique. Depuis un an, ils ont mis en place un Conseil des enfants afin d'inclure leur expérience au sein des politiques de qualité. Pour ce faire, l'hôpital a sollicité des éducatrices de l'hôpital qui ont pu recueillir individuellement les paroles des enfants. Ces derniers ont exprimé que leur parole et leurs demandes étaient réellement considérées. A titre d'exemple, l'hôpital fera intervenir prochainement des associations qui ramèneront des animaux avant et pendant les conseils (individuels et collectifs), pour aider les enfants à se détendre.

Le sénat des collégiens

Lancée en 2025 pour une période de six mois, le Sénat des collégiens est une initiative visant à donner la parole aux jeunes en les initiant et les familiarisant aux institutions politiques et à leur fonctionnement. Il a réuni 50 collèves des Hauts-de-Seine, et s'est construit autour de l'organisation du Sénat. Ainsi, quatre commissions ont été définies (Culture, Solidarité, Education et Environnement), dont la présidence a été assurée par les collégiens directement, élus par leurs pairs. Durant l'ensemble de l'initiative, les élèves se sont appropriés les codes et les procédures du travail parlementaire, en organisant des auditions, des délibérations, des rédactions de propositions de lois, des dépôts d'amendement et de vote. A l'issue de ces temps de travail, la proposition de loi qui a été adoptée à la majorité, soit la lutte contre la précarité menstruelle, a été transmise pour examen au Sénat.

Groupe Miroir de la CIIVISE

Le groupe Miroir de la CIIVISE est composé de 15 jeunes de 14 à 18 ans, encadré par des professionnels. Ils travaillent conjointement avec les adultes et formulent des préconisations relatives à la protection des enfants et à la sensibilisation des adultes à l'accueil de la parole de l'enfant victime. Le groupe s'organise autour de problématiques thématiques, desquelles découlent des réflexions, des échanges puis des propositions pour y répondre. Dernièrement, les jeunes ont souhaité porter la création d'un passeport de Pair-aidance. Il a pour objectif de former sur un temps long des jeunes volontaires pour accueillir la parole d'autres élèves victimes de violences et de leur offrir les outils nécessaires à une orientation vers le bon interlocuteur.